

MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal N° 9 / 2019

Rénovation de la piste de 100 mètres à la salle de sport

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Lors des travaux de construction du bâtiment polyvalent, nous avons dû traverser la piste de 100 mètres qui se trouve vers la salle de sport pour passer les conduites et canalisations afin d'amener les différents services (électricité – gaz – eaux claires – eaux usées).

Nous précisons que nous étions de toute façon obligés de rénover cette piste dans les meilleurs délais car les fondations n'étaient plus stables à certains endroits.

Après discussion avec le Directeur de l'établissement primaire, il apparaît que dans le programme sportif, il est obligatoire que les élèves puissent courir sur une piste de 100 mètres, entraînement généralement pratiqué entre avril et octobre. De ce fait, nous avons approché le Comité de direction de l'ASIVenoge, lequel a accepté de prendre à charge l'entier de l'investissement. Il est ici précisé que ce montant sera pris en compte dans le budget 2020 de l'ASIVenoge sous forme d'amortissement sur 10 ans.

Etant donné que les aménagements extérieurs du bâtiment polyvalent n'étaient pas terminés, nous avons mandaté une entreprise pour effectuer les travaux avant la rentrée scolaire 2019-2020. Nous précisons que trois offres ont été demandées et que nous avons retenu celle qui présentait le plus de garanties quant aux travaux à entreprendre. Nous les avons donc attribués à l'entreprise Walo Bertschinger SA Romandie pour un montant de CHF 100'0587.60 TTC, que nous arrondissons à CHF 105'000.00 .

II. Technique

La réparation aurait pu être effectuée uniquement sur le tronçon ouvert pour les services techniques. Toutefois, et au vu de l'état général, nous avons préféré procéder à la réfection complète étant donné que cette piste a été créée il y a près de 20 ans et qu'il y a déjà eu plusieurs réparations partielles au fil des années.

La zone altérée par le passage des canalisations a été recompactée. Le tout-venant a été réglé sur toute la longueur de la piste avant la pose du bitume afin d'assurer la stabilité. Pour finaliser les travaux, le revêtement en tartan a été posé.

D'autre part, nous avons profité des présents travaux pour changer également le sable de la fosse en bout de piste.

III. Financement et amortissement

Le financement est assuré par la trésorerie courante de la Commune.

L'amortissement sur 10 ans, soit env. CHF 10'000.-/an sera remboursé annuellement par l'ASIVenoge, plus les intérêts correspondant à ce qu'aurait coûté un emprunt, au taux de référence hypothécaire annuel de 1.5%.

IV. Conclusion

Etant donné que les travaux étaient considérés comme urgents par la Direction de l'établissement scolaire, les travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires d'été afin qu'à la rentrée les élèves puissent utiliser cette piste.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 9/2019 du 17 septembre 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 105'000.00 destiné à la rénovation de la piste de 100 mètres ;
2. d'autoriser le financement par notre trésorerie courante ;
3. d'amortir cet investissement sur 10 ans ; amortissement reporté aux comptes de l'ASIVenoge ainsi qu'un intérêt de 1.5% à ce qu'aurait coûté l'emprunt.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire



I. Rossel

S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 17 septembre 2019

Traité par O. Duperrut